

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents : 21
Nombre de suffrages exprimés : 21
VOTE :
Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°16/2021**

Date de la convocation du Comité syndical : sept avril deux mille vingt et un

Date de la séance du Comité syndical : quatorze avril deux mille vingt et un

Membres présents :

M. Éric PICARD, Président,
M. Christian BRUGERON, M. Philippe MARTIN, M. Christian SAINT LEGER, M. Sébastien BLANC, M. David RODRIGUES, M. Noël LAFOURCADE, M. Rémi ANDRE, Mme Monique DELAGRANGE, M. Eric MALHERBE, M. Alain RAYNALDY, M. Didier VIGOUROUX, Mme Catherine SANNIE-CARRIERE, Mme Christine VERLAGUET, M. Jean-Luc CALMELLY, Mme Nelly DAUDE, M. Jean-Pierre COMBAL, M. Hubert FONTAINE, M. Didier BOUCHET, M. Michel CASTANIER, M. Jean-Louis RECOUSSINES

Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

M. Marc SCHWANDER (Trésorerie principale de Mende), Mme Anne GÉLY (DDT de la Lozère), M. Lionel FABRE (Syndicat mixte Lot Dourdou), M. Pierre-Etienne VIGUIER, (Syndicat mixte Lot Dourdou), M. Guillaume CANAR (Syndicat mixte Lot Dourdou).

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc CALMELLY

15 AVR. 2021

BUREAU DU COURRIER

OBJET : Budget finances – Renouvellement de la ligne de trésorerie

Afin de permettre le préfinancement des opérations de travaux, le SMLD a recours à une ligne de trésorerie. Cette dernière est souscrite annuellement.

Ainsi, il convient :

- D'autoriser le Président à lancer les consultations pour cette ligne de trésorerie,
- D'autoriser le Président à réaliser auprès de la banque proposant l'offre la plus avantageuse, une ligne de trésorerie pour un montant maximal de deux-cents vingt mille euros, à signer toutes les pièces afférentes au contrat, à intervenir aux conditions générales des contrats de prêteur et à régler les dépenses afférentes.
- De dire que le syndicat mixte s'engage, pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à inscrire en priorité chaque année en dépense obligatoire à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à lancer les consultations pour cette ligne de trésorerie,
- **AUTORISE** le Président à réaliser auprès de la banque proposant l'offre la plus avantageuse, une ligne de trésorerie pour un montant maximal de deux-cents vingt mille euros, à signer toutes les pièces afférentes au contrat, à intervenir aux conditions générales des contrats de prêteur et à régler les dépenses afférentes.
- **DIT** que le syndicat mixte s'engage, pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à inscrire en priorité chaque année en dépense obligatoire à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires.

Paraphe :



page n° - 27 -

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Madame la Préfète de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 15 avril 2021

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 15 avril 2021

Le Président,

Éric PICARD



Le Président,

Éric PICARD



REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE

15 AVR. 2021

BUREAU DU COURRIER